

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,

11 francs pour trois mois,

21 francs pour six mois,

40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

AVIS. — Les Actionnaires du CENSEUR sont convoqués pour samedi prochain 25 mars, à midi précis, dans les bureaux du journal. Le but de cette nouvelle réunion est de statuer sur le choix définitif des candidats que doit appuyer le journal, et sur les mesures à prendre pour les élections.

Lyon, le 24 mars 1848.

Au moment même où la monarchie s'écroulait, alors que la France républicaine enfin triomphante devenait maîtresse de ses destinées, les premières paroles que prononcèrent les membres du gouvernement provisoire furent des paroles de paix, de conciliation, de concorde entre tous les partis. Cet appel, adressé à tous, trouva un écho dans les cœurs. Comme par enchantement, les partis semblèrent disparaître, et sur leurs ruines fut proclamée, majestueuse et indestructible, la souveraineté du peuple. Dès lors on ne vit plus de légitimistes, plus de monarchistes, plus de constitutionnels, plus de catholiques ultramontains. Le journal qui représentait seul la monarchie changea de nom ; l'Union Monarchique devint l'Union. Les uns par raison, les autres par nécessité ou par peur, se posèrent en républicains. Le clergé de France se prononça des premiers pour la République. M. de Bonald fit deux mandements parfaitement républicains ; M. Affre s'efforça de prouver, dans une circulaire publiée dans tous les journaux, que les pères de l'église étaient tous républicains, que le catholicisme se conciliait parfaitement avec les doctrines nouvelles. C'était un chœur de nouveaux convertis, subitement illuminés des rayons d'en haut, brûlant avec une ardeur sans pareille ce qu'ils avaient adoré, adurant ce qu'ils avaient brûlé, et entonnant un hymne de louanges en l'honneur du plus parfait et du plus légitime des gouvernements.

Une des sommités les plus prétentieuses de l'église, le chef du néo-catholicisme, l'ardent ami de Lamennais avant ses démêlés avec Rome, son fougueux adversaire après la condamnation des doctrines du grand philosophe par cet autre républicain nommé Grégoire XVI, celui qui a ressuscité cet ordre de saint Dominique lié aux plus affreux souvenirs de l'inquisition, le révérend père Lacordaire enfin, fit plus encore que n'avaient osé MM. les évêques. Franchissant d'un bond les étroites limites qui séparaient ses doctrines religieuses de la politique, il rêva un rôle dans la future assemblée nationale. Lui aussi voulait aider par l'autorité de sa parole à la consolidation de la République et prouver l'identité parfaite des dogmes catholiques et des doctrines républicaines.

Nous ne voulons exclure personne de cette grande assemblée au sein de laquelle vont se débattre les intérêts les plus chers de notre patrie ; nous entendons qu'on laisse aux électeurs la liberté la plus entière ; cependant nous avouons qu'il est des conversions qu'un miracle même ne saurait nous expliquer, et celle du révérend dominicain est de ce nombre. Non seulement M. Lacordaire n'a jamais été républicain, mais il n'est sorte d'injures plates et grossières qu'il n'ait déversées sur la République. Nous ouvrons au hasard sa brochure intitulée : *Lettres sur le Saint-Siège*, et voici ce que nous y lisons :

« La guerre est en Europe ! Où est-elle ? Est-elle entre les peuples ? Nullement. Entre les rois ? Point du tout. Elle est entre les peuples et les rois, ou, en termes plus clairs, entre la monarchie et la république, pas davantage. La France, qui en est le foyer, est le pays le plus monarchique qui soit au monde. La France ne peut être qu'une monarchie ou un chaos, parce qu'il n'existe pas de milieu réel entre la soumission commune à un seul chef et l'indépendance radicale de tous les citoyens. Les républiques sont des états bâtards, comme les églises protestantes sont des églises bâtarde. On pourrait même dire qu'il n'existe en France que des partis monarchiques, si l'on ne découvrait, à fond de cale de la société, je ne sais quelle faction qui se croit républicaine, et dont on n'a le courage de dire du mal que parce qu'elle a des chances de nous couper la tête dans l'intervalle de deux monarchies. »

Ainsi pensait, ainsi s'exprimait, il y a quelques années, un des pères du néo-catholicisme. Quel dommage que M. Affre, en parlant des pères de l'église, ait oublié cette citation ! elle ne déparerait pas sa circulaire républicaine.

Ceux qui estiment seulement les esprits droits, les cœurs sincères, ceux qui souhaitent que l'assemblée nationale soit composée d'hommes n'ayant ni à oublier leur passé, ni à en rougir, regrettent que le nom d'un théocrate qui n'a pas reculé devant la pensée d'injurier des vaincus, de flétrir des frères, ait été jeté dans l'arène des candidatures parisiennes ; ils le regrettent pour le clergé surtout. Le spectacle de pareilles palinodies n'en impose à personne ; autant les transformations de partis peuvent réjouir les amis de la paix intérieure, autant les brusques revirements d'opinions individuelles étonnent et affligent.

Nous apprenons que les ouvriers tailleurs se sont mis en grève. Ils n'ont fait qu'user de leur droit en agissant ainsi, et nous, qui combattons depuis si long-temps pour que ce droit de coalition pacifique leur appartienne, nous ne sommes nullement disposés à le leur contester. Mais on assure que des

menaces auraient été employées afin d'empêcher des ouvriers laborieux de confectionner des tuniques de garde national pour des maîtres tailleurs, parce que la façon n'aurait été payée que vingt francs. Le bruit court aussi que les ouvriers qui sont à la tête de cette coalition se seraient servi du nom du citoyen Arago, commissaire du gouvernement dans notre ville, pour donner plus d'efficacité à leurs injonctions de cesser le travail. Si ces nouvelles, que nous nous plaisions à croire inexacts, étaient vraies, elles nous affligeraient profondément. D'abord, quand des menaces sont proférées entre ouvriers de la même profession, que devient la fraternité ? Quand on exerce une contrainte envers des concitoyens qui usent de leur droit sacré de travailler, que devient la liberté ? Maintenant que les lois et les hommes ne peuvent plus gêner la liberté du peuple, qui donc est plus intéressé que lui à la respecter ?

Nous savons que beaucoup prétendent qu'une tunique de garde national peut être confectionnée en trois jours par un bon ouvrier, et en quatre jours par un ouvrier moins habile. A vingt francs la façon, cela ferait des journées de plus six francs pour les premiers et de cinq francs pour les seconds. Dans le cas où ces renseignements seraient exacts, et nous le croyons, il faudrait avouer que les ouvriers tailleurs auraient des salaires très élevés, en les comparant aux salaires des autres industries qui sont aujourd'hui si déprimés ; on s'étonne donc de leurs prétentions et on les trouve excessives. Quant à nous, nous voudrions qu'ils gagnassent encore plus, si cela était possible, et leur désir d'obtenir le profit le plus considérable pour leur travail nous paraît très légitime. Seulement nous ne pouvons nous empêcher de leur dire qu'ils nuisent à leurs intérêts plutôt qu'ils ne les servent, en demandant des bénéfices visiblement exagérés. Vouloir vendre trop cher ses produits et son travail, c'est s'exposer à ne pas trouver d'acheteur. Si un objet est à un prix trop élevé, soyez sûrs que la consommation en sera diminuée, à moins qu'il ne s'agisse d'objets de première nécessité. Or, il ne saurait en être ainsi d'une tunique de garde national.

Qu'arrivera-t-il si elle est trop chère ? On s'en passera, ou bien on attendra plus long-temps pour se faire habiller, ou bien on s'adressera aux tailleurs des villes voisines, ou bien on se contentera des tuniques de pacotille qu'on trouvera bientôt dans tous nos magasins de vêtements confectionnés. Ce n'est rien que d'obliger le maître tailleur à vendre plus cher, si on ne donne pas au garde national les moyens d'acheter à ce prix. Nous avons bien peur que les ouvriers tailleurs, s'il est vrai que leurs prétentions soient aussi exagérées qu'on le dit, ne retiennent aucun bénéfice de leur grève. Quand ils auront compté la valeur de leurs journées perdues, et quand ils se seront aperçus qu'il y aura moins de gardes nationaux disposés à porter la tunique d'uniforme, ils seront de notre avis.

On nous prie de donner de la publicité au document qui suit :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

AUX ÉLECTEURS LYONNAIS ET DE L'ARMÉE
Citoyens !

A l'approche des élections générales de la République pour la nomination des représentants qui doivent la doter d'une constitution digne d'assurer à jamais les bienfaits de la liberté conquise par le peuple, c'est un devoir sacré pour tous les citoyens dévoués à la patrie d'apporter à l'accomplissement de ce grand acte national, sans exemple dans l'histoire, toute la somme de patriotisme, d'instruction, d'énergie, de principes, d'abnégation absolue et de bon sens qu'ils possèdent, en suivant loyalement le cri de leur conscience, en méprisant et repoussant avec indignation toute démarche contraire aux lois de l'honneur, toute menace d'intimidation qui aurait pour but un courtage d'élections au profit d'un parti contraire aux intérêts généraux du pays, et profitable seulement à quelques ambitieux sans pudeur. Sans ces conditions essentielles, les mots sublimes de *liberté, d'égalité et de fraternité* pourraient ne devenir qu'une expression vide de sens et une amère déception.

Des élections générales et de la composition de l'assemblée nationale dépendent l'avenir, la prospérité et la gloire future de notre belle France. Tout le monde le comprendra. Que la capacité, l'énergie et les principes soient pris partout où ils se trouveront, car désormais plus de castes privilégiées, l'ère des fonctions publiques qui va s'ouvrir ne peut être que l'apanage des intelligences, de la moralité et du patriotisme le plus pur.

L'armée, à laquelle j'appartiens depuis de longues années, fut un modèle d'abnégation et de dévouement. Son mauvais recrutement influa sur sa composition, qui fut vicieuse et peu nationale. Pauvre et exploitée par l'ambition et au profit de quelques hommes, elle fut muselée par le pouvoir ; elle souffrit sans se plaindre d'injustice et d'avisement, car elle devait l'exemple de l'ordre et de l'obéissance aux institutions établies. On ne la comprit pas ; elle fut exclue des affaires du pays et réduite au rôle honteux d'une circe molle qui prend toutes les impressions des vainqueurs ou des vaincus, selon les circonstances. Tous ses sentiments généreux furent étouffés ; elle fut sacrifiée.

Pas une voix amie, parmi ces hommes chamarrés de titres et d'honneurs, au prix de son sang et de ses services, et qui l'abandonnent toujours au moment du danger, ne prit jamais sa défense dans les assemblées législatives. Un état de choses aussi déplorable fit que l'armée ne fut plus qu'une nation des camps très peu considérée dans une autre nation noble, ardente et progressive ; elle attendait avec résignation l'occasion de sympathiser avec ce peuple d'où elle est sortie momentanément pour y rentrer un jour, avec ce peuple, dis-je, qui a fait la révolution, qu'elle peut désormais traiter en frère sans être en état de suspicion et sans crainte pour ses destinées.

De grands abus existent dans l'organisation de l'armée ; le dévouement et les principes ne suffisent pas pour les combattre, il faut des connaissances fort étendues en organisation, administration, direction générale des services, contrôle et gestion. Peu d'hommes possèdent ces qualités essentielles au suprême degré ; mais il existe des officiers modestes, ayant fait des études spéciales de la matière, qui aiment le travail, et dont le dévouement aux devoirs est de tous les instants. Cherchez les citoyens quelle que

soit leur position dans l'armée ; si le passé et le présent vous répondent de l'avenir, envoyez-les à l'assemblée nationale ; que cette armée, palladium de la République, soit enfin sérieusement représentée ; que la lumière jaillisse avec éclat sur les gaspillages, les marchés honteux, les mauvaises lois, ordonnances, décisions, et les déplorables mesures actuellement en vigueur, et sur les grandes réformes à opérer dans tout ce qui ressort du vaste département de la guerre : cela dans le double intérêt du trésor de la République, de la bonne organisation de notre état militaire sans affaiblir sa constitution ni diminuer nos forces. L'armée, seulement alors, deviendra nationale, car le recrutement tel qu'il existe doit être modifié ; cette traite des blancs qui s'exploite avec tant d'impudence doit disparaître immédiatement. Dans la République française, la dette du sang doit être payée à la patrie par le sang de tous ses enfants indistinctement. Le monopole du remplacement, qui n'appartient qu'à l'aristocratie financière, doit cesser sur-le-champ ; car il s'exerce au préjudice du pauvre, qui paie à lui seul l'impôt le plus lourd et le plus sacré. Maintenir plus long-temps le remplacement tel qu'il est dans l'armée, serait une dérision en opposition directe avec notre nouvelle ère de liberté, inaugurée par le peuple, pour le peuple, et scellée de son sang le plus précieux sur les barricades des 22, 23 et 24 février 1848.

En vous adressant ces quelques lignes, citoyens, n'y voyez pas une ambition déguisée, ni l'espérance d'obtenir l'honneur d'un mandat qui m'imposerait de si graves devoirs, que je suis loin de mériter, mais que je m'efforcerais de justifier s'il m'était jamais confié par vous, je vous le jure ! Par la position que j'occupe dans l'armée, par mes études spéciales administratives, par mes vingt-quatre ans de service, mes campagnes et ma vie toute dévouée à mes devoirs, j'ai acquis assez d'expérience des besoins de la grande famille militaire pour avoir des titres à la discussion sur l'organisation et l'administration de nos forces nationales.

Enfant du peuple, après avoir porté le sac pendant sept années, je suis arrivé de simple soldat officier supérieur, sans d'autres titres que mes services et mes études, à la suite d'un concours, et à un âge où les plus favorisés, sortant des écoles, n'arrivent pas toujours. L'avenir, citoyens, quel qu'il soit, vous répond par le passé de ma vie entière.

Appuyons-nous sur l'honneur et sur un dévouement sans bornes aux intérêts de la patrie. Avec de pareils sentiments, citoyens, de la persévérance et du courage, la République de 1848 aura bientôt fait le tour du monde, car elle sortira de l'urne électorale brillante comme le soleil et comme un monument éternel de notre union, de notre volonté, de notre force et de notre liberté.

Salut et fraternité.

Le citoyen JOSEPH POISSON.

Major au 22^e régiment de ligne.

Lyon, le 24 mars 1848.

On nous écrit :

« Il existe une vaste corporation connue sous le nom de *Saint-François-Xavier*. Elle se compose de cinq mille individus au moins à Lyon ; elle a des ramifications à Paris et dans les provinces. Instituée dans le but apparent de soulager ses semblables, elle était, sous Louis-Philippe, une conspiration de carlistes ou légitimistes pour renverser l'ordre de choses. Elle existe depuis longues années. Aujourd'hui elle travaille les élections dans son sens. Étrange aberration des opinions politiques ! Le patriotisme est nul pour ces aveugles. »

« Patriotes, comptez vos suffrages, serrez vos rangs. Prenez-y garde ! la division de vos voix ferait triompher cette minorité factieuse. »

« Voulez-vous connaître leurs moyens pour s'organiser ? Chaque sociétaire donne 5 centimes par semaine, porte une médaille distinctive. Les chefs sont nommés. »

« A la mort de l'un des sociétaires, chacun des membres donne 10 centimes pour les lettres d'enterrement. Ils sont arrivés de cette manière à réaliser des sommes considérables. »

« C'est de leur sein que sont partis tous les bruits sinistres qui ont réagi sur l'esprit des crédules et des ignorants. C'est dans leur corps que se trouvent la plupart des capitalistes qui ont retiré leur argent de la circulation. »

« Ils se glissent partout, on les trouve dans tous les rangs, ils sont payés pour semer le trouble. »

« Voilà les terroristes que le gouvernement doit surveiller ; autrement, leur audace irait peut-être jusqu'à exciter la guerre civile. Voilà les seuls ennemis de la République. »

Le club de la Sincérité nous adresse la communication suivante, qui reproduit un vœu que le *Censeur* a lui-même formulé dans un de ses précédents numéros :

Lyon, 25 mars 1848.

« Le club la Sincérité siège tous les jours de huit à dix heures du soir, rue des Bouquetiers, 1. »

Citoyen rédacteur,

« Vous nous obligeriez d'insérer dans votre prochain numéro le vote pris par notre assemblée dans sa séance d'hier sur la motion faite par le citoyen Gagneux aîné, vote qui nous paraît d'une grande importance et dont l'expression sera soumise prochainement au citoyen Arago. »

Le club la Sincérité,

« Attendu que le décret rendu récemment par le gouvernement provisoire, relativement à une augmentation de quarante-cinq centimes sur le total des quatre contributions directes, aura pour résultat de procurer au trésor public une ressource d'environ vingt millions de francs ; »

« Qu'aux termes mêmes du décret, cette aggravation d'impôts a eu pour but principal de donner de puissants secours au travail, au commerce et à l'industrie ; »

« Que la fabrique lyonnaise (soieries et laines) est en souffrance et force au chômage un nombre considérable d'ouvriers ; »

« Qu'il est du devoir impérieux de l'Etat d'apporter un prompt remède à une situation si préjudiciable aux intérêts généraux et particuliers ; »

« Qu'en faisant pour le compte du trésor une commande à la fabrique lyonnaise, ce qui a été effectué avec succès en d'autres temps, et notamment sous l'Empire, le gouvernement provisoire n'aurait, dans tous les cas, à supporter qu'un sacrifice de peu d'importance, ce sacrifice dû-il arriver à une perte sur la revente des tissus de 20 à 25 pour cent ; »

« Emet le vœu : »

« Que le gouvernement donne, sous le plus bref délai, à la fabrique lyonnaise (articles divers, lainages et soieries), une commande de dix millions, lesdits dix millions payables aux fabricants dans les délais accordés d'usage aux commissionnaires. »

« Fait et voté à l'unanimité, à Lyon, le 22 mars 1848. »

« Signé : BERNARD, président ; GAGNEUX, rapp. ; LE BUGLE, secrét. »

« Salut et fraternité. »

Le président, BERNARD (Marc). »

On nous communique la note suivante :

Les principaux clubs et sociétés populaires de la ville de Lyon viennent de constituer un club central électoral formé d'une délégation de cinq des membres de chaque comité particulier. Nous invitons tous les clubs de la ville de Lyon et du département du Rhône à se faire représenter immédiatement dans ce comité central, qui seul pourra donner l'unité désirable aux élections prochaines pour le triomphe des institutions républicaines.

Il y a huit jours, M. Isturiz a donné à M. Lamartine, ministre des affaires étrangères, l'assurance que le gouvernement espagnol ne demandait pas mieux que de vivre en bonne intelligence avec la République, pourvu que celle-ci ne cherchât point à peser sur les affaires intérieures de l'Espagne, et n'adoptât point vis-à-vis des sujets d'Isabelle une politique de propagande révolutionnaire.

En même temps, le général Zarco del Valle passait par Paris, et allait offrir à l'Autriche, sans doute de la part de Narvaez, la formation d'une armée de 130,000 Espagnols, qui se réunirait au pied des Pyrénées et agirait dans le même sens qu'une armée du Nord, c'est-à-dire contre la révolution. Le général ne devait demander d'autre condition à cette démonstration que la reconnaissance des droits d'Isabelle par les puissances du Nord.

Le gouvernement provisoire a été instruit de ce double jeu, et il n'a pas plus cru à la sincérité de M. Isturiz qu'à la formation de l'armée qui devait pourfendre la révolution française. Avant peu, loin de chercher à intervenir chez les autres, le gouvernement de ridicules matamores qui opprime l'Espagne aura bien assez à faire dans la conférence de ses propres frontières.

Nous trouvons aujourd'hui dans les journaux italiens la confirmation des nouvelles que nous avons données hier sur les événements de Milan.

Dans la matinée du 18, le peuple, armé de bâtons, s'est emparé du poste qui gardait le palais du gouvernement; des soldats ont été tués. La bannière tricolore italienne a été arborée sur le palais. Le corps municipal et l'archevêque ont harangué le peuple victorieux du balcon de ce même palais; mais on n'a pu entendre leurs discours. Des barricades ont été construites dans les rues qui conduisent au palais jusqu'au pont de Saint-Damien. La première voiture qui ait servi pour les barricades est celle du vice-président du gouvernement, O'Donnell. Les rues ont été en un instant dépeuplées. On ne voyait aucun soldat dans les rues. « Le peuple, dit une lettre adressée à la *Concordia*, s'est, dit-on, emparé des canons qui avaient été braqués devant le dôme et de ceux de la garde-garde. »

Le *Sémaphore* ajoute à ces détails ce qui suit :

La nuit du 18 au 19 a été employée à la construction des barricades. Le 19 au matin ont commencé la fusillade et la canonnade, qui ont duré toute la journée. Un régiment de Croates a été écorché sous les projectiles lancés des fenêtres et des toits. Les paysans arrivent par milliers; les Bergamasques accourent; les femmes combattent en héroïnes. Le tocsin sonne dans tous les villages. Radetski est, selon les uns, renfermé dans le château; selon les autres, il serait en fuite.

Le vice-roi a quitté Milan le 17 avec sept voitures, escortées par cinquante gendarmes. Il pleurait. En chemin il a rencontré le courrier qui lui apportait la nouvelle de l'insurrection de Vienne; en lisant les dépêches il s'est frappé le front, puis il a donné l'ordre de repartir au galop.

Ces nouvelles ont produit en Piémont une vive sensation. Il y a eu plusieurs conseils de ministres. Une batterie est partie le 20 pour Verceili; elle a été suivie par le 14^e d'infanterie, dont une partie se portera sur Novara et l'autre sur Motara. La garde civique provisoire a salué la troupe de ligne à son départ.

Une députation de Milanais, dont faisait partie le comte Lucchini, est venue demander secours. Le conseil des ministres s'est assemblé et a décidé de faire marcher sur-le-champ toutes les troupes disponibles vers la Lombardie. L'expédition serait commandée par le duc de Savoie. Les journaux piémontais assurent que la Lombardie s'est offerte au Piémont, et un journal de ce pays annonce qu'un gouvernement provisoire s'est constitué à Milan.

Des lettres de Gènes nous apprennent que la jeunesse de cette ville s'engage avec enthousiasme pour aller secourir les populations lombardes. Cinq mille hommes sont déjà partis à l'heure qu'il est. Voilà donc l'empire autrichien frappé au cœur par l'insurrection victorieuse du peuple de Vienne, et qui menace de tomber en morceaux.

C'est le plus grand et le plus terrible effet de la secousse puissante imprimée au sol de l'Europe par la révolution française; cette puissance, qui opprimait si durement les peuples, qui violentait leur conscience et s'efforçait d'éteindre en eux le sentiment impérieux de la nationalité, n'a que ce qu'elle mérite. La situation désormais si précaire de l'empire d'Autriche est une nouvelle preuve de plus de la justesse de cette pensée de Napoléon, que la force est impuissante à fonder quelque chose de durable. Il n'y aura désormais de vraiment solides que les gouvernements qui s'appuieront sur l'opinion publique et travailleront avec zèle et sympathie à l'amélioration morale et matérielle des peuples.

Les nouvelles qui précèdent ont été apportées à Marseille par le paquebot à vapeur le *Lombardo*.

On nous communique les nouvelles suivantes de Vienne (Autriche), qui sont extraites d'une lettre particulière du 17 :

Vienne est pacifiée, et l'Autriche est affranchie du vieux despotisme qui pesait sur elle. La censure est abolie; la garde nationale est instituée; les débats judiciaires seront publics. Les états-généraux de l'empire, italiens, slaves, etc., sont convoqués pour le 5 juillet, à l'effet de fonder des institutions démocratiques. L'archiduc Etienne et les palatins de Hongrie sont arrivés aujourd'hui avec tous les magnats; ils demandent à faire corps avec l'Autriche sous une même constitution.

Ce n'est pas encore la république; mais le progrès ira vite en Autriche, où les idées ont mûri dans l'ombre même des forteresses. L'Autriche ne peut s'honorer d'ailleurs qu'en abandonnant la Lombardie, qui ne se rattache à elle ni par les mœurs, ni par le langage, ni par la géographie. C'est la première question à résoudre, et il ne faudrait pas attendre pour cela le 5 juillet.

Paris, le 22 mars 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CRUSKUR.)

La capitale a repris son aspect accoutumé. Tous les ouvriers sont au travail; leurs promenades deviennent de plus en plus rares; ils comprennent que tout ce qui a l'apparence d'une démonstration que la malveillance ou la peur peut mal interpréter donne une nouvelle commotion au crédit malade.

Les ouvriers qui se présentent au gouvernement provisoire le font tous dans le but de protester de leur dévouement à ses membres, et beaucoup de délégués de divers ateliers offrent et déposent en ses mains les économies faites par ces ateliers pour aider l'Etat à soutenir son propre crédit. Voilà de l'abnégation, voilà de la véritable grandeur, voilà de dignes exemples à suivre!

Et n'avons-nous pas tous été touchés jusqu'aux larmes en entendant les compagnons charpentiers demander la mise en liberté de leurs trois compagnons détenus depuis plus de deux ans pour une affaire de coalition? Le 25 février, ils avaient pu mettre leurs amis en liberté; ils avaient reculé devant un acte illégal, bien que les

circonstances leur eussent assuré l'absolution. Ils ont attendu près d'un mois pour obtenir cette mise en liberté du gouvernement provisoire lui-même! Un fait semblable a honoré les ouvriers de Limoges. Ils avaient, le 27 février, demandé la liberté des condamnés de Buzençais. L'autorité provisoire s'y était refusée, voulant en référer au pouvoir central, et elle avait consenti seulement à la translation des détenus de la maison centrale dans une prison moins rigoureuse. Les ouïriés ont escorté les prisonniers d'une prison à l'autre, et ont ainsi respecté et fait respecter la loi.

Quand de tels exemples sont donnés par la population dont les hommes de la monarchie se défiaient naguère et se défient sans doute encore, on doit avoir confiance dans cette population, si riche en sentiments généreux; et si quelques faits exceptionnels se sont produits, il faut les attribuer, non pas à la population laborieuse et honnête, mais à quelques meneurs, ennemis du travail, de la moralité, de la stabilité du crédit public et privé, qui l'ont égarée un instant. A présent, tous les citoyens de nos villes manufacturières, qu'ils portent la veste ou l'habit, la blouse ou la redingote, sont décidés à maintenir l'ordre et à le faire observer par tous, parce qu'ils sentent que l'ordre sera notre salut à tous.

— Avant la réunion de l'assemblée nationale, le gouvernement provisoire a le projet de passer en revue toute la garde nationale de Paris, qui est d'environ 200,000 hommes. Probablement les membres de l'assemblée nationale se joindront au cortège.

— Il y a maintenant à Paris plus de quatre-vingts clubs. Dans la plupart de ces assemblées on discute assez sensément, et dans plusieurs on développe avec talent de bonnes idées. Dans quelques-uns on se livre à des déclamations qui ne sont dangereuses d'ailleurs ni par la forme ni par le fond. Ce qui y a de singulier, c'est qu'on voit monter à ces tribunes des hommes qui naguère n'étaient pas plus républicains que le Grand-Turc, et qui, gens de lettres, promenaient leur prose de journal en journal, et la faisaient accueillir par les journaux les plus rétrogrades. Il en est même, parmi ces tribuns, qui sont couchés sur la liste des fonds secrets. Enfin, nous pourrions nommer tel président de club qui, démocrate fougueux, a été assez malheureux dans sa vie pour trahir les secrets de ses amis politiques afin de sauver sa vie. Le gouvernement provisoire a beaucoup de pièces entre les mains, et il en pourrait accabler ceux qui voudraient le saper; en même temps que l'ordre social nouveau qui nous régit, pour y substituer un chaos sanglant sous prétexte de fraternité. Il sera dédaigneux et magnanime jusqu'au jour où on le forcera d'user de représailles.

— Aujourd'hui encore un grand nombre d'ouvriers sont allés offrir une journée de travail au gouvernement provisoire pour servir aux besoins de la République. Quel trésor qu'un pareil dévouement, et combien seraient coupables ceux qui ne l'apprécieraient pas tout ce qu'il vaut!

— Une circulaire du ministre de l'intérieur donne aux commissaires du gouvernement quelques instructions sur plusieurs questions concernant les élections.

La résidence de six mois comprend jusqu'au 9 avril, jour des élections.

La gendarmerie sera assimilée, en principe, aux autres corps de l'armée, et par conséquent l'article 37 de l'instruction du gouvernement provisoire lui est applicable; mais, comme dans beaucoup de localités, le nombre des militaires de cette arme est fort restreint, ils seront inscrits sur les listes d'électeurs de la commune où ils sont établis, dans tous les cas où ils seraient en trop petit nombre pour constituer un bureau et voter conformément à l'article 38 de l'instruction précitée. Les prévenus détenus en prison ne seront pas admis à voter.

— Un arbre de la liberté a été planté au Champ-de-Mars au milieu d'un concours nombreux de citoyens. Un nombre considérable d'ouvriers s'est ensuite rendu à l'église du Gros-Caillo, et a reçu la bénédiction du curé.

— Le ministre des affaires étrangères vient d'adresser à son collègue le ministre de l'intérieur un état des réclamations formées par les ouvriers anglais expulsés de Rouen. Au reçu de cette pièce, le ministre a immédiatement chargé le commissaire du gouvernement dans le département de la Seine-Inférieure de se concerter avec le consul anglais pour soumettre ces réclamations à une vérification préalable.

— Les explications données par lord Normanby sur la réception faite à Londres aux membres de la famille déchue n'ont point été données, comme on l'a dit, dans une dépêche de lord Palmerston, mais dans une conversation entre lord Normanby et M. le ministre des affaires étrangères de la République. Lord Normanby s'est servi dans cet entretien des termes textuels dont le ministre anglais s'était servi dans la chambre des communes. (Moniteur.)

— M. le ministre de la justice, qui a déjà supprimé la sous-direction des affaires criminelles, continue à faire dans des bureaux les économies compatibles avec les besoins du service. Par suite d'un arrêté qui appelle M. Dalmas, directeur du personnel, à la direction des affaires civiles et du sceau, en remplacement de M. Teste-Lebeau, appelé à d'autres fonctions, la place de directeur du personnel est et demeure supprimée. Les fonctions en seront remplies par le secrétaire-général, sans augmentation de traitement. (Idem.)

— On nous assure qu'une insurrection a éclaté à Posen.

— Les ouvriers imprimeurs sur étoffes sont venus hier à l'Hôtel-de-Ville offrir au gouvernement provisoire une somme de 2,000 fr., et ils ont remis au premier adjoint au maire de Paris, qui les a reçus, une adresse au gouvernement provisoire remplie des sentiments les plus patriotiques.

On lit dans l'*Atelier*, journal exclusivement publié par des ouvriers :

CONFIANCE ET VIGILANCE.

C'est à nos camarades, à nos frères, aux ouvriers enfin, que nous adressons ces mots; car c'est surtout à ceux qui n'étaient rien hier de prouver aujourd'hui qu'ils sont dignes des droits qu'ils ont si glorieusement conquis, qu'ils sauront les exercer et en jouir, et que les reproches de barbarie et de vandalisme que leur faisaient les privilégiés du système corrompu qui vient de disparaître n'étaient que mensonges et calomnies. Prouvons-le donc ! Et la seule, l'unique manière de le prouver, c'est de marcher d'un pas ferme, mais sûr, dans la voie du progrès qui nous est ouverte; c'est d'y marcher forts de notre nombre, mais avec la foi et la dignité qui doivent toujours être l'apanage des hommes libres. Pas d'impatiences, pas d'agitations fiévreuses : ce serait l'anarchie; l'anarchie, c'est la ruine.

Confiance dans le gouvernement provisoire; le dévouement des hommes qui n'ont pas hésité à jouer leur tête pour sauver le pays qu'un gouvernement impie avait conduit à deux doigts de sa perte mérite certainement la reconnaissance de tous.

Confiance dans les droits que nous avons conquis; c'est par l'exercice de ces droits que nous obtiendrons toutes les améliorations demandées en vain jusqu'à ce jour, et que nous pourrions passer de l'état de salariés, cette dernière forme de l'esclavage, à l'état d'associés, c'est-à-dire à l'affranchissement complet des travailleurs.

Confiance donc ! la confiance c'est l'union; l'union seule peut nous faire triompher.

Mais aussi de la vigilance; ne nous endormons pas; que notre surveillance soit de tous les instants; mais gardons-nous de cette défiance injurieuse que l'on cherche à propager parmi nous, de cette défiance, l'obstacle le plus grand que l'on puisse opposer à la marche d'un gouvernement qui ne peut accomplir sa mission qu'avec le concours de tous. Gardons-nous d'imiter tous ces petits bourgeois tremblant pour leur petite fortune, tremblant pour leurs petits intérêts, tremblant toujours et à toute occasion, et dont la peur et la défiance ne sont pas une des moindres causes de la crise commerciale que nous subissons.

COMMISSION DE GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS.

Séance du 19 mars 1848.

Les délégués des ouvriers de diverses corporations, au nombre de plus de trois cents, sont réunis dans la salle des séances de l'ancienne pairie. A l'entrée de MM. Louis Blanc et Albert, les plus vives acclamations s'élèvent de toutes parts. M. Louis Blanc monte au fauteuil; les applaudissements l'empêchent pendant plusieurs minutes de prendre la parole. Le plus profond silence s'établit enfin.

M. Louis Blanc s'exprime ainsi avec une émotion profonde.

M. LOUIS BLANC : Mes chers amis, c'est à peine si l'accueil que vous me faites me permet de maîtriser mon émotion. Merci de vos acclamations; elles nous sont un encouragement bien doux à persévérer dans le bien. Nous aurons votre concours, n'est-ce pas? (Oui! oui!) Nous fonderons la République. (Bravo! bravo!)

Mes amis, élus du travail, représentants de ces puissantes corporations qui, dans l'immortelle journée d'avant-hier, ont donné à la capitale un si imposant spectacle, les membres du gouvernement provisoire, mes chers collègues, et à leur tête notre vénérable président Dupont (de l'Eure), vont venir dans un instant au milieu de vous (Vives acclamations. — Bravo! bravo!) pour vous exprimer leur haute sympathie. C'est une situation admirable et toute nouvelle dans l'histoire, que ce fraternel échange de sentiments et de pensées entre tous ceux qui composent la société et tous ceux qui sont appelés à l'honneur de la conduire.

Ecoutez vos réclamations, connaissez vos vœux, approfondir vos plaintes, ce n'est pas la seulement le plus ferme de nos desirs, c'est de toutes les nécessités qui nous pressent la plus impérieuse. Car comment pourrions-nous travailler à votre bonheur si nous ne possédions point par vous-mêmes le secret de vos espérances et de vos douleurs? Faites-nous donc connaître vos vœux, mais faites-les toujours avec calme, avec modération, avec ce calme qui, comme je le disais dernièrement, est la majesté de la force.

Et il importe, remarquez-le, que vous nous laissiez le droit de ne rien faire qu'avec sagesse, avec réflexion, avec maturité. Il importe, j'adresse ceci à vos cœurs, que vous nous laissiez le droit de vous résister, au besoin, pour vous être utiles. (Oui! oui!) Nous ne serions que de misérables charlatans, si, trop dociles aux acclamations de la place publique, nous descendions jamais à sacrifier au désir d'être populaires le devoir de servir le peuple selon la justice. (Applaudissements unanimes.)

Jusqu'ici, mes amis, le pouvoir a toujours été d'un côté, la nation toujours de l'autre; et ces deux forces, au lieu de se pénétrer, au lieu de se comprendre, se sont toujours considérées comme ennemies.

Voilà pourquoi toujours jusqu'ici la société a vécu entre le pouvoir par l'oppression et la liberté par la révolte. Eh bien! tout cela va être changé. Jusqu'ici les pouvoirs ont été la résistance; nous, nous sommes le mouvement. Jusqu'ici les pouvoirs se sont défies du peuple, parce qu'ils avaient l'insolence de se croire au-dessus de lui; nous, nous puisons toute notre force, toute nos espérances, dans la confiance que le peuple nous donne et dans celle que nous avons en lui, parce que nous sommes sûrs que notre cœur bat à l'unisson du sien. Oui, accord fraternel entre ceux qui composent la société et ceux qui, comme je le disais, sont appelés à l'honneur de la conduire; accord fraternel, permanent, indestructible, car il faut désormais que le pouvoir ne soit plus que ceci : une réunion de gens de bien, élus par leurs égaux, pour guider, en la réglant, la marche des hommes vers la liberté. (Acclamations prolongées. — Vive Louis Blanc! vive la République!)

M. Louis Blanc se retire pour aller au devant du gouvernement provisoire.

Quelques instants après, le chef des huissiers annonce à haute voix les membres du gouvernement provisoire. M. Louis Blanc reparait donnant le bras au vénérable président du gouvernement, M. Dupont (de l'Eure). La salle entière crie : *Vive Dupont (de l'Eure)!*

Tous les membres du gouvernement provisoire sont introduits au milieu des plus vives acclamations de l'assemblée et des cris de *Vive la République! vive le gouvernement provisoire!* Jamais accueil plus sympathique et plus cordial ne fut fait à un gouvernement. L'émotion est dans tous les cœurs.

M. ARAGO, membre du gouvernement provisoire : Citoyens délégués, le gouvernement provisoire a désiré vous voir réunis autour de lui pour vous remercier du fond de son cœur de la magnifique, de l'imposante manifestation d'avant-hier. Vous avez montré au monde entier que nous avons résolu dans notre pays un problème qui semblait insoluble, que nous savons faire marcher de front l'ordre et la liberté.

Nous avons parcouru avec la plus vive satisfaction le tableau de l'effectif des gardes nationales. Ce tableau est la preuve parlante du zèle intelligent que vous avez mis à vous faire inscrire. Mais votre tâche n'est pas finie; n vous reste encore un devoir à remplir : réunissez-vous, concertez-vous afin que les nominations soient l'expression de la volonté de tous, afin qu'elles n'amènent pas à la tête de la garde nationale des personnes qui seraient indignes de la commander, afin que ces nominations se fassent, pour tout dire en un seul mot, dans un sens véritablement républicain. (Bravo!)

Un délégué : C'est le vœu de tous les délégués.

M. ARAGO : Si quelques uns de vos camarades ne sont pas encore inscrits, qu'ils se hâtent : toutes les facilités leur seront offertes; le gouvernement provisoire a désigné plusieurs de ses membres pour aller s'enquérir, dans le sein même des municipalités, des difficultés qui pourraient s'y rencontrer, et pour les briser à l'instant. (Applaudissements.)

Citoyens, je le répète, concertez-vous; formez des comités séparés, ou réunissez-vous à d'autres comités déjà existants; examinez le mérite, la moralité, les principes de tous les candidats; ne vous prononcez qu'en connaissance de cause.

Citoyens, afin d'arriver à un examen plus complet, à un concert moins superficiel, plus profond, vous avez désiré que les élections fussent ajournées. Elles sont ajournées. (Bravo! bravo!)

Elles auront lieu le 5 avril. Il ne nous reste plus que ce vœu à émettre : faites vos élections avec votre cœur, en mettant de côté toutes influences étrangères, et la République sera satisfaite. Vive la République!

Le gouvernement provisoire se retire au milieu des acclamations répétées de *Vive la République! vive Arago! vive Dupont (de l'Eure)! vive Ledru-Rollin!* vive tout le gouvernement provisoire!

M. LOUIS BLANC rentre quelques instants après en séance, et s'exprime en ces termes :

Mes amis, nous vous convoquons très prochainement pour agiter devant vous les grands problèmes qu'avec vous et pour vous nous avons décidé de résoudre. Aujourd'hui la séance devait se borner pour vous à un échange fraternel de sympathies et de sentiments avec les membres du gouvernement provisoire. Je viens donc vous annoncer que la séance est levée, en vous disant de nouveau du fond du cœur : Merci! (Vives acclamations qui se prolongent longtemps après le départ de M. Louis Blanc.)

Les délégués commencent à sortir de la salle; mais M. Louis Blanc, reprenant tout-à-coup, le visage rayonnant de joie, les arrête dans les escaliers par ces mots : « Mes amis, remontez; j'ai une grande nouvelle à vous donner! » Tout le monde s'élance aussitôt dans la salle.

M. LOUIS BLANC : Deux mots seulement. (Profond silence.)

La République, que nous avons proclamée, va triompher sur tous les points de l'Europe.

Je viens d'apprendre de mon honorable collègue, M. Lamartine, ministre des affaires étrangères, qui vient d'en recevoir la nouvelle, que l'Autriche est en révolution. (Explosion d'applaudissements. — Cris de joie.)

L'Autriche est si bien en révolution que Metternich est en fuite. (Immense enthousiasme.)

De toutes parts : *Vive la République! vive la République universelle!*

Pièces officielles.
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

Le membre du gouvernement provisoire ministre des travaux publics.

Considérant que l'institution des commissaires du gouvernement près les compagnies de chemins de fer, telle qu'elle existe aujourd'hui, n'est pas dans les conditions de hiérarchie qui doivent régir toutes les branches de l'administration publique, que le nombre des commissaires excède les besoins du service, et que le morcellement des attributions ne permet pas de réunir et de coordonner avec méthode les documents statistiques concernant l'exploitation commerciale des chemins de fer ;

Arrête :

Les commissaires royaux près les compagnies de chemins de fer sont supprimés.

La surveillance de l'exploitation commerciale des chemins de fer et des opérations financières des compagnies sera confiée à des agents qui prendront le titre d'*inspecteurs de l'exploitation commerciale*.

Les inspecteurs seront de deux classes : inspecteurs principaux, et inspecteurs particuliers.

Les inspecteurs principaux centralisent les affaires et coordonnent les documents statistiques des arrondissements d'inspection auxquels ils sont attachés.

Les inspecteurs particuliers correspondent avec les inspecteurs principaux, et sont placés sous leur direction.

Le nombre des arrondissements d'inspection est fixé à six.

Le premier arrondissement comprendra les chemins de fer de Paris en Belgique et les embranchements sur Calais et Dunkerque, de Creil à Saint-Quentin, d'Amiens à Boulogne.

Il y sera attaché un inspecteur principal et deux inspecteurs particuliers.

Le deuxième arrondissement comprendra les chemins de fer de Paris à Strasbourg et les embranchements de Reims et de Saarbruck, de Strasbourg à Bâle, et de Mulhouse à Thann.

Il y sera attaché un inspecteur principal et un inspecteur particulier.

Le troisième arrondissement comprendra les chemins de fer de Paris à Lyon, de Montereau à Troyes, de Saint-Etienne à Lyon, de Saint-Etienne à Andrézieux, d'Andrézieux à Roanne et l'embranchement de Montrond, de Lyon à Avignon, de Marseille à Avignon.

Il y sera attaché un inspecteur principal et trois inspecteurs particuliers.

Le quatrième arrondissement comprendra les chemins de fer d'Alais à Beaucaire, d'Alais à la Grand-Combe, de Montpellier à Cette, de Montpellier à Nîmes.

Il y sera attaché un inspecteur principal et un inspecteur particulier.

Le cinquième arrondissement comprendra les chemins de fer de Paris à Orléans, d'Orléans à Bordeaux, de Tours à Nantes, et d'Orléans sur le centre.

Il y sera attaché un inspecteur principal et deux inspecteurs particuliers.

Le sixième arrondissement comprendra les chemins de fer de Paris à Rouen, de Rouen au Havre, de Rouen à Dieppe et à Fécamp, de Paris à Versailles (rive droite), de Paris à Versailles (rive gauche), de Paris à Saint-Germain, de Paris à Sceaux, de Paris à Chartres.

Il y sera attaché un inspecteur principal et trois inspecteurs particuliers.

Par arrêté du ministre des finances, le montant des arrérages et annuités à percevoir par les établissements titulaires sera provisoirement versé au trésor public sous la garantie de l'Etat.

Le capital de ces fonds s'augmentera d'un intérêt cumulé de 3 0/0 par an.

Par arrêté du 20 mars, les directions générales au ministère des finances sont supprimées ; les chefs des administrations financières reprennent le titre de directeur.

M. Guillemaud, inspecteur-général des finances, est chargé provisoirement de la direction de l'enregistrement et des domaines, en remplacement de M. Calmon.

M. Adam, inspecteur-général des finances, est chargé provisoirement de la direction des contributions indirectes, en remplacement de M. Boursy.

M. Houdouart, conservateur des forêts à Epinal, est chargé provisoirement de la direction des forêts, en remplacement de M. de Colmont.

M. Vuillaume, inspecteur des finances, est nommé commissaire liquidateur pour les biens meubles et immeubles de l'ancienne liste civile et du domaine privé, en remplacement de M. Adam, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté du gouvernement provisoire, la préfecture de police conservera, quant à présent, toutes les attributions qu'elle possédait avant la révolution de février.

Le gouvernement provisoire,

Vu la lettre en date du 11 mars courant, par laquelle la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, représentée par son conseil d'administration, offre de remplacer les voitures de 3^e classe découvertes, au prix de 3 centimes par personne et par kilomètre, par des voitures couvertes et fermées avec rideaux, au prix de 3 centimes 1/2 par personne et par kilomètre, stipulé dans les actes de concession les plus récents ;

Sur la proposition du membre du gouvernement provisoire, ministre des travaux publics,

Découte :

Dans le délai de trois mois, à dater de la ratification par l'assemblée générale des actionnaires de l'offre ci-dessus énoncée, ou, au plus tard, le 1^{er} juillet prochain, la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans est tenue d'avoir remplacé les voitures de 3^e classe découvertes par des voitures de 3^e classe couvertes et fermées avec rideaux, dont le modèle sera arrêté par le ministre des travaux publics. Le tarif des places dans les nouvelles voitures est fixé à 3 centimes 1/2 par personne et par kilomètre.

Le gouvernement provisoire a reçu une députation de la société démocratique du 5^{me} arrondissement de Paris, qui est venue lui demander de maintenir les élections générales des représentants du peuple au 9 avril.

Sur le rapport de la commission de gouvernement pour les travailleurs, Considérant que le décret du 2 mars qui détermine la durée du travail effectif et qui supprime l'exploitation de l'ouvrier par voie de marchandage n'est pas universellement exécuté en ce qui touche à cette dernière disposition ;

Considérant que les deux dispositions contenues dans le décret précité sont d'une égale importance et doivent avoir force de loi ;

Le gouvernement provisoire de la République, tout en réservant la question du travail à la tâche,

Arrête :

Toute exploitation de l'ouvrier par voie de marchandage sera punie d'une amende de cinquante à cent francs pour la première fois, de cent à deux cents francs en cas de récidive, et, s'il y avait double récidive, d'un emprisonnement qui pourrait aller de un à six mois. Le produit des amendes sera destiné à secourir les invalides du travail.

A la suite d'un rapport au gouvernement provisoire de M. Garnier-Pagès, ministre des finances, il a été décrété ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il sera établi à Paris et dans les autres villes où le besoin s'en fera sentir des magasins généraux où les négociants et les industriels pourront déposer les matières premières, les marchandises, les objets dont ils seront propriétaires.

Art. 2. Ces magasins pourront être établis d'urgence par les commissaires du gouvernement sur la demande des chambres de commerce ou des conseils municipaux.

Art. 3. Il sera délivré aux déposants des récépissés revêtus : 1^o du timbre de la République ; 2^o du timbre des magasins où les marchandises auront été déposées.

Ces récépissés, extraits de registres à souche transférant la propriété des objets déposés, seront transmissibles par voie d'endossement.

Ils seront passibles d'un droit fixe qui ne pourra dépasser un franc dix centimes.

Art. 4. Ces magasins seront placés sous la surveillance de l'Etat.

Art. 5. Les dispositions des lois antérieures ne seront pas applicables en ce qu'elles pourront avoir de contraire au présent décret.

Le ministre des finances a rendu l'arrêté qui suit :

Art. 1^{er}. Les bâtiments de l'entrepôt réel des douanes à Paris sont affectés au dépôt des matières premières, des marchandises et objets fabriqués que le commerce et l'industrie voudront placer sous la surveillance de

l'Etat, et dont la valeur pourra être mobilisée au moyen de récépissés à ordre transférables par voie d'endossement.

Art. 2. L'administration de l'entrepôt est chargée de la délivrance de ces récépissés. Ils seront de deux espèces et de couleur différente.

Les uns s'appliqueront aux marchandises étrangères grevées de droits dus au trésor national. Ils indiqueront la qualité de ces droits.

Les autres seront relatifs aux marchandises d'origine française ou naturalisées par le paiement des droits.

Ces récépissés ou leurs coupures seront conformes aux modèles annexés au présent arrêté et revêtus, indépendamment d'un timbre spécial, du cachet de l'administration de l'entrepôt et du cachet de la République.

Art. 3. L'administration de l'entrepôt sera tenue, à toute réquisition, de présenter au porteur du présent récépissé les marchandises qui en font l'objet.

Tout porteur de récépissé régulièrement endossé aura le droit de l'échanger contre un ou plusieurs récépissés délivrés en son nom. Il ne sera exigé aucuns frais par l'administration de l'entrepôt pour la délivrance des récépissés ou de leurs coupures.

Art. 4. Les droits de magasinage et autres que l'administration de l'entrepôt est autorisée à percevoir lui seront payés d'après le tarif arrêté par la chambre de commerce de Paris, sauf les modifications et additions dont ce tarif serait susceptible à l'égard de certaines classes de marchandises.

On lit dans le *Nouvelliste vaudois* :

C'est un singulier spectacle et plein d'un grand enseignement que de voir aujourd'hui nos républiques suisses jouir du calme le plus profond pendant que tout fermentait autour d'elles. Certains gouvernements qui naguère maudissaient la Suisse comme un foyer de menées révolutionnaires sont aujourd'hui presque à l'agitation ; les populations prennent une attitude menaçante. Le crédit s'ébranle dans maint pays, à la suite de la panique des capitalistes, et plusieurs grands établissements suspendent leurs paiements et tombent en déconfiture. Il y a là de quoi faire réfléchir, et surtout ceux de nos concitoyens qui ont pris peur naguères devant un peu d'agitation et qui ont placé à l'étranger leur confiance et leur argent.

Nous ne leur rendrons pas le mal pour le mal, nous ne voulons pas sourire à leur malheur ; nous signalons seulement un fait qui semble une rémunération providentielle, et qui donne raison à nos prévisions. Nous avons bien pensé que le jour viendrait où nos capitalistes se mordraient les doigts d'avoir privé le pays de leurs ressources.

Revenez donc, Messieurs, revenez ; placez votre argent sur de bonnes hypothèques ; n'en privez pas le pays, puisque vous êtes les premiers à vous en repentir, et profitez des leçons de l'expérience.

Afrique française.

Voici ce que nous lisons dans le *Moniteur algérien* :

« L'un des agitateurs qui, à la fin de 1845, après deux années d'une soumission incomplète, rallumèrent une insurrection presque générale dans l'Algérie, Muley-Mohammed, connu aussi sous le nom de Bou-Aoud, vient, à l'exemple de Bou-Maza et d'Abd-el-Kader, ses prédécesseurs et ses maîtres, de se remettre entre les mains de la France.

« Cet homme, après avoir été l'un des plus énergiques compagnons de Bou-Maza dans le Dahra et dans la vallée du Chéliff, vint, au printemps de 1845, pendant le moment de relâche que nous avait laissé son chef, faire un essai de soumission auprès du commandant de la subdivision d'Orléansville ; mécontent d'un accueil qu'il ne trouve point proportionné à son importance personnelle, il s'évade au bout de vingt-quatre heures, et, suivi de quelques cavaliers, entreprend pour son compte, dans le Djebel-Djirah et dans l'Ouenoughia (la contrée où s'élève aujourd'hui le poste d'Aumale), le rôle de chef d'insurrection contre les Français.

« On signale pour la première fois sa présence chez les Beni-Aamer (voisins d'Aumale) au mois de juin 1845. Sa voix est entendue ; les Ouled-Driss, les Aïrès, etc., lui composent un gongou assés considérable ; il se pose en sultan, fait trancher la tête au caïd des Ouled-Barkat, rase les Djouab, tribus qui hésitent... Il est bientôt suivi par toutes les populations du Dirah et de l'Ouenoughia.

« Les généraux d'Arbouville et Marey, partis de Sétif et de Médéah, le forcent à se réfugier dans le Jurjura ; mais la grande insurrection entretenue dans l'ouest et dans le sud par Abd-el-Kader appelle nos colonnes d'un autre côté.

« Il reparait avec Ben-Salem chez les Beni-Djaad et dans le Hamza ; les généraux d'Arbouville et Bedeau le chassent de nouveau. Il se jette alors dans le Sahel de Sétif, Giggelly et Collo, fomentant l'hostilité des tribus qui bloquent la garnison de Giggelly, et tient en échec notre kalifa du Jerdjoua, Bou-Akkas, qui plusieurs fois est forcé de réclamer l'appui des colonnes de Sétif.

« En mai 1847, il est à la tête des contingents kabyles qui attaquent le général Bedeau sur la route de Sétif à Bougie, en allant et en revenant, et sur celle de Constantine à Collo dans le courant de juin.

« Enfin, le 3 octobre 1847, il pousse les Kabyles de Giggelly dans leur infructueuse attaque contre cette place ; à la fin du même mois, battu par Bou-Akkas à la suite d'une razzia manquée contre les Ouled-Krallalla, il s'éloigne de la contrée, et sa trace se perd dans le désert au sud de Sétif.

« On n'avait plus entendu parler de Muley-Mohammed depuis plusieurs mois, lorsque le 3 mars courant M. le chef de bataillon Ducrot, chef du bureau arabe d'Aumale, fut informé que ce personnage avait reparu dans la vallée de l'Oued-Sahel (rivière de Bougie), chez les Beni-Maudour, et qu'il parlait de venir faire sa soumission aux Français.

« C'est ce qu'il a fini par exécuter, après une négation et des hésitations dans le détail desquelles il est superflu d'entrer. Le 7 mars, sans autre garantie que la promesse qu'il ne lui serait fait aucun mal, Muley-Mohammed s'est rendu à Aumale.

« Ce chef est très jeune, comme Bou-Maza, et ne paraît pas moins ignorant que ce dernier des choses du monde européen. Son orgueil est extravagant, ses prétentions sont absurdes ; il n'a pas mieux calculé que le schériff du Dahra les conséquences de la démarche qu'il vient de hasarder.

« Une forte escorte est allée le chercher à Aumale, et probablement une forteresse de France verra finir ses aventures.

« Muley-Mohammed-Bou-Aaoud n'a point été pour la puissance française un adversaire de la taille d'Abd-el-Kader ni même de Bou-Maza ; toutefois le résumé historique qui précède doit faire comprendre suffisamment que son éviction du pays n'est point un fait sans importance.

« C'est une garantie notable pour la tranquillité générale, et surtout pour la pacification progressive de la grande Kabylie. Délivrées des principaux auteurs de la guerre, ces populations obéiront de plus en plus à l'attraction, déjà fortement sentie, des besoins matériels qui les portent à renouer avec les ports occupés par nous les relations commerciales si long-temps interrompues à leur grand dommage.

« Le reste de l'Algérie ne peut, depuis long-temps, donner matière à des nouvelles d'un intérêt égal à celle-ci. L'ordre et la sécurité règnent partout. L'hiver rigoureux que nous venons de traverser a fait subir aux tribus arabes de regrettables pertes en bestiaux, mais les pertes de cette nature sont plus faciles à supporter que les souffrances d'une disette de céréales ; leur situation est généralement bonne, et la meilleure preuve à donner à l'appui de cette assertion est que d'assez fortes quantités de grains ont été offertes sur les marchés de nos places de l'intérieur.

« La colonisation des Douairs et des Smelas se poursuit activement autour d'Oran. Dix-huit villages sont terminés ; douze autres le seront prochainement. Aucun fait n'atteste d'une manière plus significative notre bonne situation vis-à-vis des populations indigènes. »

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE OUVERTE A LA MAIRIE DE LYON.

La 8^e société de bienfaisance des maîtres fabricants d'étoffes de soie dite du Midi de la ville de Lyon, 100 f.

Total d'aujourd'hui. 100 f. » c.
Total précédent. 266,426 60

Total jusqu'à ce jour 266,526 f. 60 c.

Chronique.

La commission pour l'organisation du comptoir national d'escompte de Lyon distribuera, aujourd'hui 24 courant, des listes de souscriptions qui seront présentées à domicile par un certain nombre de négociants appartenant aux principales branches du commerce et de l'industrie lyonnaise.

Le capital du comptoir national d'escompte devant être porté provisoirement à la somme de six millions de francs, il sera fourni par tiers comme suit :

- Deux millions par l'Etat ;
- Deux millions par la ville de Lyon ;
- Deux millions par les souscriptions individuelles.

Ce dernier tiers sera représenté par les souscriptions d'actions de cinq cents francs chacune, au nombre de quatre mille formant le chiffre total de deux millions.

Les souscripteurs seront obligés au versement du montant de leurs actions dans le délai de quinze jours à dater de la formation régulière du comptoir d'escompte ; les souscripteurs seront admis à s'acquitter au moyen de retenues à faire par le comptoir d'escompte sur le montant des valeurs qu'ils présenteront à l'escompte.

— Par arrêtés du gouvernement provisoire,

M. Bacot, avocat, a été nommé juge au tribunal de Lyon, en remplacement de M. Chaley ;

M. Durand-Fornas a été nommé commissaire du gouvernement près le tribunal de Villefranche, en remplacement de M. Ducuryt.

— Trois cents ouvriers sont actuellement employés au Grand-Camp à des travaux qui devaient être achevés par la troupe. Les hommes reçoivent 1 fr. 75 c. et les enfants 90 c. par jour.

Un atelier de deux cents ouvriers a commencé les travaux d'élargissement de la digue de la Tête-d'Or.

— MM. les membres de l'association des artistes peintres d'histoire ou de genre, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs, ainsi que MM. les artistes de ces diverses catégories non encore associés, sont invités à se rendre à la réunion qui aura lieu le samedi 25 courant, à huit heures du matin, dans la salle de la Bourse, au Palais-des-Arts, pour entendre le rapport de leurs délégués auprès du club central d'élections.

— Deux cent cinquante personnes, signataires de la réclamation suivante, nous prient de lui donner de la publicité :

« Lyon, le 20 mars 1848.

« Citoyen rédacteur,

« Dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, et au moment où la ville a besoin de se créer des ressources extraordinaires, le citoyen commissaire délégué par le gouvernement provisoire a omis, par erreur sans doute, en chargeant d'un surcroît d'impôts les commerçants et propriétaires, d'y comprendre les citoyens membres de la magistrature et du barreau, les médecins, architectes, etc., privilégiés par la loi de 1845.

« Nul doute qu'à première invitation ces citoyens ne s'empressent de verser à la caisse du gouvernement le montant de ces trois années d'économies.

« Veuillez, citoyen rédacteur, donner de la publicité à la présente et agréer l'assurance de notre considération distinguée. »

— Le comité électoral de Belleville, réuni en assemblée cantonale, a proclamé ainsi ses principes :

Efforts de tous pour contribuer énergiquement à la grandeur de la République, la rendre forte et pure de tous excès ;

Amélioration du sort des travailleurs ;

Son concours pour faire triompher aux élections des candidats dévoués au gouvernement républicain, d'une conviction résolue, d'une probité et d'une moralité à toute épreuve, exempts de toute ambition personnelle, tels enfin que nous devons les désirer pour la réalisation de la belle devise : *Liberté, égalité, fraternité*.

Le comité a ainsi formé son bureau : MM. Méchet, *président* ; Des-sales aîné, *vice-président* ; J. Baudrand, *Götz, secrétaires* ; Giroud, *trésorier* ; Perret des Granges, Aunier, Moreau, Baloffier, Parceint, Arthaud-Laferrrière, *délégués actifs*.

— Le commissaire du gouvernement provisoire chargé de l'administration du département du Rhône donne avis que, par jugement en date du 9 mars 1848, le tribunal civil de Lyon, sur le consentement donné par les propriétaires intéressés, a prononcé l'expropriation pour cause d'utilité publique de diverses parcelles de terrain nécessaires à l'élargissement de la route départementale n° 3, sur le territoire des communes de Savigny et Bessenay, et appartenant aux héritiers Guinamard, au sieur François Lardellier, à la dame Françoise Aguetant, de Bessenay, et aux consorts Pupier, de Chevinay.

La présente publication est faite en conformité de l'art. 15 de la loi du 3 mai 1841.

Lyon, le 22 mars 1848.

Pour le commissaire du gouvernement et par autorisation,
Le secrétaire-général du département, MOURAUD.

Spéctacles du 24 mars 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Pacte de Famille, drame. — L'Homme du peuple aux barricades des 23 et 24 février, monologue. — Grande fête de la Liberté. — Royauté, Régence et République, à-propos-vaudeville.

Nouvelles diverses.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'apporter dans l'organisation des bureaux de la direction-générale des cultes des changements qui, sans nuire au service, amèneront d'assez notables économies : une sous-direction et deux bureaux ont été supprimés.

Les quatre sous-directions dont se composait cette administration sont remplacées par trois divisions entre lesquelles sont réparties toutes les affaires des cultes.

— Les troubles de Saint-Dizier (Meuse), que l'on craignait de voir se renouveler, sont apaisés ; partout où quelque agitation populaire s'est manifestée, elle a été facilement calmée. Les dégâts dans les forêts ont peu d'importance.

— La situation dans la Meurthe s'est améliorée sous tous les rapports. Le receveur-général est en mesure de satisfaire à tous les besoins du service jusqu'à la fin du mois. La panique, en ce qui touche les caisses, n'a pas atteint tous les citoyens, puisque 146 versements nouveaux ont été faits depuis la fin du mois, et que le plus grand nombre de ces versements a été fait les 14 et 15.

— Le *Moniteur de l'Armée* annonce le mouvement de troupes suivant :
Le 15^e de ligne a quitté Rueil et Montrouge pour se rendre à Metz, où il arrivera les 29, 30 mars et 2 avril.
Le 29^e de ligne se rendra de Saint-Denis à Paris le 21 mars.
Le 30^e de ligne a quitté les forts de Nogent, etc., pour Strasbourg, où il arrivera les 6, 7 et 9 avril.
Le 61^e de ligne se rendra de Fontainebleau à Paris le 21 mars.
Le 16^e léger a quitté le fort de Charenton pour se rendre à Besançon, où il arrivera les 29, 30 mars et 4^e avril.
Le 3^e de cuirassiers a quitté Châlons-sur-Marne pour se rendre à Meaux, où il arrivera le 23 mars.
Le 7^e de cuirassiers a quitté Meaux pour se rendre à Châlons-sur-Marne, où il arrivera le 24 mars.
Le 11^e léger quittera Metz les 31 mars, 3, 5 avril pour se rendre à Vincennes, où il arrivera les 14, 17, 19 avril.
Le 3^e bataillon du 37^e de ligne se rendra de Lauterbourg à Phalsbourg.
Le 4^e de chasseurs, attendu d'Afrique, se rendra à Tarascon. Le 5^e escadron et le dépôt se sont rendus à Tarascon.
Le 5^e escadron et le dépôt du 5^e de chasseurs se sont rendus de Tarascon à Avignon.
Le 4^e de hussards se rendra de Strasbourg à Lunéville, où il arrivera le 27 avril.
Le 6^e escadron du train des parcs d'artillerie se rendra de Strasbourg à Saverne.
Le 1^{er} régiment du génie se rendra de Metz à Arras, où il arrivera les 31 mars, 2, 3 avril.
Le 3^e régiment du génie se rendra d'Arras à Metz, où il arrivera les 2, 3, 5 avril.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

GENÈVE. — Grand conseil : opérations électorales du conseil-général. — 3,941 billets ont été distribués à des électeurs; 3,903 ont été retrouvés dans l'urne; sur ces derniers, 41 étaient nuls; ce qui a porté à 3,864 le nombre des billets valables. La majorité absolue, nécessaire pour être élu conseiller d'état, était donc 1,288.

Les suffrages se sont répartis de la manière suivante :

MM. Moulinié aîné a obtenu	5,797 voix.
Pons,	5,769
James Fazy,	5,767
B. Decrey,	5,747
F. Janin,	5,724
F. Bordier,	5,720
A.-F. Guillermet,	5,463

Les opérations du conseil-général sont validées par l'assemblée.

— Les délégués du vorort à Altorf rencontrent d'assez grandes difficultés pour obtenir la remise des papiers découverts à Fluelen et qui sont tous relatifs aux opérations et aux négociations de feu le Sonderbund. Ces papiers appartiennent évidemment à la confédération; il y a pour elle un grand intérêt à les avoir en sa possession. Mais les autorités d'Uri hésitent; elles veulent ménager les hommes du Sonderbund, cacher leurs turpitudes. Le vorort insistera, nous n'en doutons pas, au nom de la confédération, et il aura raison de ces coupables résistances. Le grand conseil a dû se réunir pour se prononcer sur la question de savoir si les papiers découverts doivent être remis ou non aux délégués du vorort.

PRUSSE.

Nous avons annoncé hier, d'après le *Courrier de la Moselle*, que des troubles avaient éclaté dans le grand-duché de Luxembourg, et que le drapeau tricolore avait été arboré. Ces nouvelles semblent se confirmer. Nous lisons dans l'*Emancipation* de Bruxelles du 19 :

« Le *Courrier du Luxembourg* nous manque aujourd'hui, nous ignorons pour quelle cause.

« L'*Echo du Luxembourg* (d'Arlon), après avoir rapporté ce que nous avons annoncé de l'agitation qui se serait manifestée à Ettelbruck, ajoute : « Des nouvelles plus récentes nous sont parvenues. On nous assure que des troubles graves ont éclaté dans le Luxembourg allemand, et que sur plusieurs points l'autorité grand-ducale est complètement méconnue. Les troupes du contingent seraient enfermées dans leurs casernes à Diekirch et à Ettelbruck, la douane supprimée et le drapeau français arboré dans plusieurs localités. »

— On écrit d'Ettelbruck (grand-duché de Luxembourg), 13 mars, au *Courrier de la Moselle* :

« Un paysan d'ici ayant crié *Vive la République!* le gouverneur, M. de Lafontaine, l'a fait arrêter; mais le peuple a arrêté à son tour le fils du gouverneur, commandant de la gendarmerie, et l'a enfermé avec douze gendarmes dans la caserne d'Ettelbruck, où ils sont gardés. »

PORTUGAL.

On écrit de Lisbonne, le 8 mars, au journal *el Espanol* :

« Un mouvement révolutionnaire est inévitable ici par suite des terribles événements de Paris. Le parti septembriste est décidé à secouer le joug des Calabrais, et peut-être à obliger la reine à abdiquer. On a mandé ici le duc de Palmella.

« La reine pourrait encore se sauver en confiant au duc de Palmella la formation d'un cabinet populaire. La partie la plus exaltée des septembristes parle d'établir la république. L'association ibérique va envoyer un agent à Paris pour féliciter les Français d'avoir rétabli le gouvernement républicain. Des émissaires septembristes ont été envoyés, surtout dans les provinces du nord, pour préparer le mouvement révolutionnaire.

« Les deux chambres ont suspendu leurs séances jusqu'après la semaine-sainte. »

Le Gérant responsable, M. MURAT.

AVIS. L'administration des hospices civils de Lyon donne avis qu'un grand nombre de ses pupilles des deux sexes, de l'âge de huit à seize ans, actuellement en dépôt à l'hospice de la Charité, pourraient être utilement employés à cette époque de l'année, où les travaux de la campagne reprennent leur activité.

En conséquence, MM. les propriétaires et cultivateurs qui désire-

raient prendre à leur service ces jeunes élèves sont invités à s'adresser au 2^e bureau des enfants de la Charité, de dix à trois heures.

Bourse de Paris du 23 mars 1848.

Le résultat de la bourse en général a paru assez satisfaisant. A la vérité, les fonds, et surtout le 5 0/0, ont ouvert avec une assez forte baisse sur le dernier cours d'hier. Cette dépréciation, qui n'avait d'autre cause que les besoins d'argent, avait à peu près disparu vers la fin de la bourse, et le 5 0/0 a fermé à 84, en hausse de 25 centimes; le 5 à 72 25, en baisse de 1 f. 25 c. Les actions de la Banque ont baissé de 50 f.

	1 ^{er} cours.	Dernier cours.
Trois pour cent français.	30	31
Quatre pour cent français.	60	61
Cinq pour cent français.	72	73 25
Quatre et demi pour cent.	58	59
Cinq pour cent belge (1842).	58	59
Cinq pour cent napolitain.	58	59
Cinq pour cent romain.	58	59
Trois pour cent espagnol.	31	32
Banque de France.	1630	1635
Obligations de Paris.	4045	4050
Saint-Germain.	415	418
Versailles (rive droite).	408	413
Versailles (rive gauche).	410	415
Paris à Orléans.	710	712 50
Paris à Rouen.	417	420
Rouen au Havre.	210	213
Avignon à Marseille.	260	260
Strasbourg à Bâle.	88	88
Orléans à Vierzon.	250	250
Orléans à Bordeaux.	400	410
Chemin du Nord.	535	545
Paris à Strasbourg.	540	545 75
Tours à Nantes.	527 50	541 25
Paris à Lyon.	295	310

CHEMINS DE FER.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 24 mars.

CHEMINS DE FER.	1 ^{er} cours.	Dernier cours.	1 ^{er} cours.	Dernier cours.	1 ^{er} cours.	Dernier cours.
Paris à Orléans.	287 50	288	287 50	288	287 50	288
prime d. 10.	287 50	288	287 50	288	287 50	288
Paris à Rouen.	417	420	417	420	417	420
prime d. 10.	417	420	417	420	417	420
Avignon à Marseille.	260	260	260	260	260	260
prime d. 10.	260	260	260	260	260	260
Orléans à Vierzon.	250	250	250	250	250	250
prime d. 10.	250	250	250	250	250	250
Chemin du Nord.	535	545	535	545	535	545
prime d. 10.	535	545	535	545	535	545
Paris à Lyon.	295	310	295	310	295	310
prime d. 10.	295	310	295	310	295	310
Mines de la Loire.	240	230	240	230	240	230
prim. de. 10.	240	230	240	230	240	230

LYON.—Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulaille, 19.

Etude de M^e Pommier, avoué à Lyon, place du Petit-Change, n° 165.

ADJUDICATION Au samedi 1^{er} avril 1848, par-devant le tribunal de première instance de Lyon, d'une **Maison** sise à la Guillotière, à l'angle de la rue des Trois-Pierres et de la rue des Asperges, appartenant à la dame Claudine Duperret, veuve Clémencin.

Cet immeuble consiste en une maison construite en maçonnerie, formant caves voûtées, rez-de-chaussée, premier et deuxième étages et grenier au-dessus, couverte d'un toit à deux pentes et tuiles creuses.

La contenance superficielle du sol de cette maison, y compris une petite cour en dépendant, et dans laquelle il y a une pompe, est d'environ cent mètres carrés.

La vente aura lieu en l'audience des criées du tribunal, Palais-de-Justice, place de Roanne, de dix heures du matin à deux heures de relevé, au par-dessus de la somme de huit mille francs, montant de la mise à prix; ci 8,000 f.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Pommier, avoué poursuivant, ou bien voir au greffe le cahier des charges. (3008)

Etude de M^e Boiron, notaire aux Brotteaux, cours Bourbon, n° 2.

IMMEUBLES. A vendre, Immeubles d'un bon rapport contre des rentes sur l'Etat à 3 et à 5 0/0.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e Boiron, notaire. (6094)

MAISON DE CAMPAGNE. A louer au Greillon, une Maison de Campagne composée de huit pièces, terrasse et salle d'ombrage.

S'adresser sur les lieux, n° 29. (1652)

DIRECTION

DU BUREAU DES NOURRICES,

Rue de la Martinière, n° 4, au 2^e, à Lyon.

J.-A. HENRY, directeur, successeur de M. BLANC. (1666)

PHARMACIE. A vendre, une Pharmacie à Marciigny (Saône-et-Loire). Bénéfices nets, 4,000 f.; prix demandé, 40,000 f.

Pour traiter, s'adresser à M. Jobert, titulaire; pour les renseignements, à MM. Bazin et Monnet, droguistes à Lyon. (1668)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phosphorée** pour leur destruction prompte et infail-
lible. — **Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. 7016

LA PRÉSERVATION PERSONNELLE,

24^e édition, traduction française, avec 25 figures coloriées. — Prix : 5 f. sous enveloppe.

Traité médical sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, provenant de la contagion et des habitudes vicieuses qui tendent à détruire tous les attributs de la virilité. Traité sur le mariage, ses secrets et ses désordres, sur les maladies des organes de la génération, avec 25 figures représentant ces organes à l'état sain et malade, et les déplorable effets produits sur eux par l'onanisme et les excès, avec les observations pratiques sur la stérilité, l'impuissance précoce, la débilité, l'onanisme, la syphilis, le resserrement, les maladies nerveuses, la gastrite, l'hydropisie, la folie, etc.; par le docteur S. LA'MERT, médecin consultant, 9, Bedford street, Bedford square, à Londres, membre de l'Université d'Edimbourg, de la société médicale de Londres, licencié du collège des pharmaciens, etc.

Cet habile et curieux ouvrage, dont trente mille exemplaires ont été vendus en peu de temps, devrait se trouver dans toutes les mains : c'est le guide le plus sûr pour le rétablissement de la constitution et de la virilité.

Pour le recevoir *franco*, il suffit de remettre 5 f. 50 c. au bureau de poste, et d'en envoyer le mandat à MM. Ledoyen et Laroque, libraires, boulevard Montmartre, 3, à Paris. (Affranchir.) On peut se faire adresser l'ouvrage secrètement, poste restante. (5850)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratuit*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulouse, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

COPALINE-MEGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. car le rapport de M. Collier, mod. en chef de l'hôp. des Vénériens, ainsi les premiers mod. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Son il guérit en 8 jours les écoulements sans nausées, coliques et maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPÔT. JOZEAU, ph. r. Montmartre, 165, et dans les meilleures pharmacies. (4740)

AVIS. La liquidation de l'ancienne Société du Cercle du Midi ou de Bellecour, à Lyon, est achevée, et toutes dettes et indemnités acquittées. Il reste à l'actif une somme de 3,000 f.

D'après les pouvoirs qui ont été donnés aux liquidateurs nommés par l'assemblée générale le 15 décembre 1847, ils ont résolu de disposer de ladite somme de la manière suivante :

4,000 f. pour la souscription patriotique ouverte à la mairie de Lyon;
Et 2,000 f. pour les bureaux de bienfaisance de Lyon.

Ceux qui se croiraient fondés à faire des réclamations sont invités à les adresser à M^e Nodet, notaire, avant le cinq avril prochain. Ce délai écoulé, aucune ne sera admise. (1682)

RHUMES, CATARRHES.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que *rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements*, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la **PÂTE DE GEORGÉ**, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER - MOSSÉ, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (3826)

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de *précaution*. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la *bile*, la *constipation*, les *glaires* et la *migraine*. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin; à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delange, à Voiron; Plana, à Grenoble. (7269)

AVIS. MM. les créanciers de M. MACONS, pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, sont priés de se rendre chez M. Rochon, rue de l'Arbre-Sec, 34, pour recevoir le montant de leurs créances. (1672)

AVIS AUX CAPITALISTES.

A vendre ou à échanger : Maisons en ville, Maisons de campagne et Propriétés rurales, dans les prix de 30 à 900,000 f., à 3 1/2, 4 et 4 1/2 pour cent de revenus.

La propriété, base essentielle du crédit public, offre, comme placement de fonds, une sécurité et des avantages que rien ne peut surpasser.

S'adresser à MM. Damour et C^e, à l'Office central pour la négociation des immeubles, rue de l'Arbre-Sec, 13, au 4^e. (2667)

LA LIBÉRATION,

Association d'Assurances mutuelles pour toute la France contre les chances du Tirage au sort, depuis l'âge d'un an jusqu'à vingt ans.

A Paris, rue des Beaux-Arts, n° 41.

L'année du tirage, souscription unique. 350 f. Commission, 6 0/0 et polices. . . . 37

Prime totale. . . . 387

S'adresser, pour souscrire, aux bureaux de la direction du département du Rhône, rue Désirée, n° 5, à Lyon. (1665)

Les versements sont effectués entre les mains de M^e Etienne Duguey, notaire, rue du Plat, 10.

MAIRIE DE LA VILLE DE LA GUILLOTIÈRE.

ENTRETIEN

Des Voies urbaines et des Chemins vicinaux.

Nous, maire provisoire de la ville de la Guillotière,

Donnons avis :

Qu'il sera procédé d'urgence par nous, avec l'assistance de deux membres de la commission administrative, le 30 mars courant, à midi, dans une des salles de la mairie, à l'adjudication au rabais, par voie de soumissions cachetées, de la fourniture du gravier nécessaire pour l'entretien des voies urbaines non pavées et des chemins vicinaux pendant les mois d'avril et mai de la présente année.

Les devis estimatifs de la dépense à faire sur chaque voie publique et le cahier des charges de l'adjudication sont déposés au secrétariat de la mairie, où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance tous les jours non fériés, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

Fait à la mairie, le 22 mars 1848.

Le maire provisoire de la Guillotière, (6984) MARIGNÉ.

AVIS A MM. LES ÉPICIERIS EN DÉTAIL.

Cinq balles de café moka à vendre, au prix de 2 f. 35 c. le kilogramme, payés comptant et avec l'escompte de 1 1/2 0/0.

S'adresser à M. Jarrier, rue du Gare, n° 2, au 1^{er}. (1678)

AVIS. Dans un moment où il y a tant de jeunes gens qui partent comme volontaires, on offre une bonne somme à celui qui voudra tirer au sort pour un jeune homme qui est en ce moment en pays étranger, et courir les chances du numéro sortant. Inutile de dire qu'il faut que le remplaçant soit valide et propre au service. On traiterait de gré à gré pour les conditions. Le tirage aura lieu le 30 mars.

S'adresser chez M. Rabeyrin, rue Imbert-Colomès, 26. (1672)